

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
7 AVRIL 2022

DATE d’AFFICHAGE  
15 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 30  
Votants : 33

L’an deux mille vingt-deux,

le 12 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

**Etai<sup>ent</sup> Présents** : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne PHILIPPE, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

**Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés** : Mmes Laurence BAUDAIS, - Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°53-2022 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT 2022**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu’en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d’investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP) permettant de concilier engagements pluriannuels et principe d’annualité budgétaire.

Il rappelle que 3 autorisations de programme ont été créées par délibération du conseil n°44-2020 en date du 10 mars 2020 et qu’il est nécessaire de délibérer pour ajuster les crédits de paiement à ouvrir au budget primitif 2022.

- **Pour l’extension du siège avec accueil de la maison France Services (ex MSAP°**

Pour mémoire Déjà réalisés en 2018-2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2020 Réalisé	2021 réalisé	2022	2023
20 582,18 €	2 894 714,00 €	122 633,25 €	1 267 827,73 €	1 362 572,00 €	141 681,02 €

- **Pour le déploiement du Très Haut Débit Mégalis Bretagne**

Pour mémoire Déjà réalisés en 2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2020 réalisé	2021 réalisé	2022	2023
897 366,16 €	3 405 342,00 €	918 279,00 €	804 866,16 €	877 465,00 €	804 731,84 €

- Pour les mises aux normes optimisation de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan.

Augmentation autorisation de programme : + 32 035 € (+ 3,1%)

Pour mémoire Déjà réalisés en 2019	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2020 réalisé	2021 réalisé	2022	2023
4 015,80 €	1 065 000,00 €	18 860,04 €	4 181,75 €	810 192,00 €	231 766,21 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Crédits de Paiement 2022 à inscrire au budget primitif 2022 et les ajustements pour les 3 Autorisations de Programme, selon les montants fixés dans les tableaux ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 14/04/2022  
Le Président,

